

COMITÉ CONSULTATIF DES FINANCES (CCF)



Le comité a pour mandat de :

- En se basant sur les indicateurs de gestion du MAMOT, faire une analyse comparative de la situation de Val-Morin par rapport à des municipalités semblables et proposer les mesures appropriées;
- Faire des recommandations budgétaires au conseil municipal;
- Faire des recommandations au conseil municipal quant aux choix d'investissements, aux emprunts et aux taxes.

Le conseil a nommé les personnes suivantes à titre de membres du comité pour l'année 2017 :

Guy Drouin, président et représentant du conseil

Louis Gibeau, membre

Michel Doyon, membre

Yves Chartrand, membre

Richard Guay, membre

Pierre Delage, membre

Mariline Bastien, secrétaire

[Retour à la page des comités consultatifs](#)